

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
CERGY-PONTOISE

03/10/2019

N° E19000083 /95

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 25/09/2019, la lettre par laquelle le maire de la commune d'Avernes demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Projet de mise à l'enquête publique des PLU des communes fusionnées d'AVERNES et de GADANCOURT ;

Vu le code de l'environnement;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établie au titre de l'année 2019 pour le département du Val-d'Oise ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Philippe MILLARD est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au maire de la commune d'Avernes et à Monsieur Philippe MILLARD.

Fait à Cergy, le 03/10/2019

Le Président,

Signé

G. HERMITTE

